

RÉUNION DU 25 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 16 février 2011

Présents : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Madame DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, Mesdames MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : M. BARBOT, Mme PITON, M. CHASLERIE

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme DENIS

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

1. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
2. DEVIS EXPERT

Le Conseil accepte de délibérer sur les deux sujets.

DÉLIBÉRATIONS

1 - CHAUFFERIE BOIS

Madame MENAGER Conseillère Municipale, dépose sur le bureau le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres concernant les travaux de construction d'une chaufferie bois :

Lot n° 01 MACONNERIE – GROS-ŒUVRE - VRD	
DAINVAUX Rénov Anjou 8 Grande rue BP 50004 49330 CHATEAUNEUF S/ Sarthe	20 321.30 € HT 24 304.28 € TTC
Lot n° 03 COUVERTURE	
Ent AICP Desnoes Za LA Claverie 49070 SAINT JEAN DE LINIERE	5 040.15 € HT 6 028.02 € TTC
Lot n° 05 PLAFOND COUPE FEU	
Ent DAVY – TUSSEAU Zone Industrielle Rue du Chêne Galant 49220 CHALONNES SUR LOIRE	1 126.46 € HT 1 347.25 € TTC
TOTAL	26 487.91 € HT 31 679.54 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- APPROUVE (par 14 voix pour et une voix contre) les propositions de la Commission d'appel d'offres et le choix des entreprises attributaires,
- DECIDE de donner tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour signer les pièces nécessaires.

2- RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L1331-7 du code de la santé publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 14 voix pour et une abstention,

Article 1

- décide d'appliquer la participation de raccordement à l'égout représentative de l'assainissement et ce à compter du 1^{er} avril 2011.

Article 2

- Les propriétaires des immeubles dont le permis de construire a été délivré postérieurement à la date de mise en service du réseau d'assainissement devront s'acquitter de la participation pour raccordement à l'égout fixée à 1 200 euros.

Article 3

- Cette taxe sera exigible un an après le dépôt de l'ouverture de chantier.

3- AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'AGGLOMÉRATION

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, présente au Conseil le dossier de demande de prise en considération concernant l'aménagement de la traversée d'agglomération (RD n° 108 et n° 308). Il précise que dans le cadre du développement de l'urbanisation il est souhaitable de :

- requalifier la rue du puits Guillet et la Rue Neuve (RD 108) en créant un carrefour giratoire entre ces deux voies et des zones de ralentissements ;
- aménager et sécuriser le carrefour entre la RD 108 et la rue de l'Hormeau ;
- requalifier la place de la Mairie et la rue des Noïrettes (RD 308).

L'objectif est de sécuriser et de faciliter le fonctionnement urbain en tenant compte des éléments suivants :

- Améliorer la sécurité routière ;
- Faciliter et sécuriser les cheminements piétons et cyclables ;
- Faciliter l'accès des riverains à leur habitation ;
- Assurer la cohérence des traversées par un traitement qualitatif des espaces.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE (par 14 voix pour et une abstention) l'avant projet d'aménagement de la traversée d'agglomération (R.D. n° 108 et n° 308) et le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 575 227.55 € HT soit 687 972.15 € T.T.C..

SOLLICITE l'aide du Département au titre des traverses d'agglomérations.

4- BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Vu le projet d'aménagement de lotissement à réaliser sur le territoire de la commune, lotissement dénommé « La Poitevineière » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010

Considérant la nécessité d'individualiser cette opération dans un budget annexe pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA sur marge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération « La Poitevineière »

DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour signer les pièces nécessaires.

5- DEVIS EXPERT

Le sujet est reporté à la prochaine réunion

EXPOSÉS

6- ESPACE SUZANNE ET GILBERT BONTEMPS

Madame MENAGER Conseillère Municipale présente au Conseil les travaux d'aménagement phase 2. Elle expose les dispositions des pièces et les destinations futures.

Le Conseil Municipal confie à la commission bâtiments le choix des aménagements.

7- COMMISSION FINANCES RESULTATS 2010

Madame MENAGER Conseillère Municipale expose l'analyse du Compte Administratif 2010.

La réunion du 25 mars pour le vote du budget est reportée au vendredi 1^{er} avril .

INFORMATIONS

8 - GRAND'MAISON

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris le 10 février dernier un arrêté de fermeture des locaux d'hébergement de l'établissement dénommé « Grand'Maison », sous les Conseils de M. le Sous-Préfet et du Commandant LOPEZ du SDIS. La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après la réalisation d'un diagnostic de sécurité par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, la prise en compte de ce document par l'exploitant, une visite de la commission de sécurité d'arrondissement et une autorisation délivrée par arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES

C OMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

PROJET DE TERRITOIRE :

Le Conseil Communautaire a validé la démarche d'élaboration d'un projet de territoire, qui a été présenté lors de la réunion du 11 février dernier à Tiercé. Le comité de pilotage composé des deux Présidents des deux premiers vice-Présidents et de deux Directeurs organise le travail, programme les réunions et assure leur animation, en fait la synthèse avec le concours des rapporteurs, rend compte au bureau et au Conseil Communautaire et informe l'ensemble des Conseils Municipaux. Les ateliers thématiques sont le cœur de la démarche. Leur but est de définir, dans chaque thématique, les objectifs à proposer. Ils sont constitués des Conseillers Municipaux volontaires. Il y aura quatre ateliers thématiques : 1- Environnement / Urbanisme 2- Aménagement du territoire 3- Services aux Personnes 4- Loisirs/Sports/Culture/Tourisme.... Chaque Conseiller municipal a la possibilité de s'inscrire dans ceux-ci avant fin mars.

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FEVRIER :

Madame MENAGER Conseillère Municipale, présente au Conseil le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 17 février dernier

REUNION DE LA COMMISSION VOIRIE ;

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint, présente au Conseil le Compte rendu de la réunion de la Commission Voirie.

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 4 mars à 20h à Champigné

SICTOM ASSEMBLÉE GENERALE DU 19 FEVRIER

Madame MENAGER Conseillère Municipale, présente au Conseil le compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 février 2011

OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire, présente au Conseil le compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 février 2011